Image not found or type unknown

Ami en reanimation comment faire valoir ses volontés si deces

Par **gibert**, le **12/02/2015** à **08:57**

mon ami est en réanimation . il voudrait au cas ou cela se passerait mal exprimer ses volontés ... dont celle de sa succession , il voudrait que j'hérite de ses biens mais nous ne sommes ni mariés ni pacsés . il voudrait aussi préciser qu'il veut donner son corps a la science . comment faire pour que cela soit enregistré dans les règles . il ne parle pas, écrit très difficilement... comment faire pour que ses volontés puissent être respecter ... ?

Par **domat**, le **12/02/2015** à **17:38**

bjr,
contacter un notaire qui pourra recueillir ses dernières volontés si votre ami est encore sain d'esprit et peut en faire part.
en l'absence de dispositions prises par votre ami, vous n'êtes pas son héritier, ce sont ses parents les plus proches qui seront ses héritiers.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés